



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 DECEMBRE 2015

~~~~~

Date de convocation : 30 Novembre 2015

L'an deux mille quinze, le sept décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Les conseillers en exercice étaient présents, sauf Paul RENOUD GRAPPIN, excusé, et Maryse BONNEVIE, excusée ayant donné pouvoir à Martine TOURRE.

Monsieur Olivier EMERIAU a été nommé secrétaire de séance.

### 1) **Procès-verbaux des séances précédentes**

Après lecture par les conseillers, le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2015, est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande à inscrire deux autres lignes à l'ordre du jour :

- Avancement de grade de Marc Tachon
- Motion pour la poursuite de l'action de prévention spécialisée de la CCVE

Accordé à l'unanimité.

### 2) **Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Drôme-SDCI**

- Fusion des trois syndicats de rivière de l'Eygues :

Le Maire rappelle aux élus le projet en cours de fusion des trois syndicats de rivière entre Drôme et Vaucluse (SIDRESO, SIDREI et SMIAA), puis donne lecture du courrier du Préfet, invitant les élus à se prononcer sur la fusion des syndicats.

Avis favorable à l'unanimité des élus.

- Fusion des quatre Communautés de Communes :

Dans la cadre également du SDCI, le Maire remet aux élus le courrier du Préfet en date du 7 octobre 2015, l'extrait du SDCI 2015 (Schéma départemental de Coopération Intercommunale 2015) relatif au projet de fusion des communautés de communes du Val d'Eygues, du pays de Buis les Baronnies, des Baronnies et du pays de Rémuzat en une seule communauté de communes et une note explicative comportant notamment les conclusions de l'étude commandée par la CCVE sur l'évolution de la fiscalité. Il communique aussi la composition prévue du futur conseil communautaire. Il fait part des résultats du vote du conseil communautaire.

Le maire rajoute que, comme il l'avait fait lors du vote de la CCVE, il s'abstiendra.

Les conséquences de la fusion sur l'augmentation considérable du taux des taxes locales à service rendu égal et sur la moindre représentation de Venterol dans le conseil communautaire sont fortement contestées par le conseil municipal.

En conséquence, après débat et concertation, les élus votent à 12 contre et 1 abstention la proposition de fusion des communautés de communes telle que présentées.

### **3) Mise en vente de la propriété communale dite « Ferme Marcellin » - Délégation à la SAFER**

Le conseil municipal, dans sa séance du 19 octobre 2015 a décidé de mettre en vente tous les terrains que possède la commune au quartier "Les Echirons et Soupirs" dits "Ferme Marcellin" et la construction qu'ils supportent. Il avait prévu une réunion préalable avec la SAFER Rhône Alpes (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

La rencontre avec la SAFER Rhône-Alpes a eu lieu le 17 novembre 2015. Elle était représentée par M. B. Julien, conseiller foncier chargé du Sud de la Drôme et adjoint au Directeur Départemental, et M. L. Lesaux, délégué cantonal.

Au préalable, le conseiller foncier avait procédé à l'évaluation sommaire des biens que la commune souhaite vendre. Il propose à la commune que la SAFER prenne en charge la vente des terrains et du bâtiment pour un prix global 280 000 € (deux cent quatre-vingt mille euros).

Le maire propose au conseil de valider cette proposition financière et confier la vente à la SAFER. Avis favorable à 12 voix pour et 1 abstention.

### **4) Projet aménagement de l'entrée Nord de Venterol - Déclaration d'Utilité Publique**

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulé en juillet 2015, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique du projet et à l'enquête parcellaire. Les motivations de cet avis, analysées par le maire de Venterol avec M. le Sous-Préfet et le responsable local de la DDT apparaissent fortement contestables. Un dossier d'argumentation de cette position est en cours d'achèvement.

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser, sur la base de ce dossier, à confirmer sa demande à M. le Préfet de la Drôme, de déclarer d'utilité publique le projet présenté par la commune, et de poursuivre la procédure d'expropriation qui conditionne sa réalisation.

Avis favorable à l'unanimité des membres du conseil municipal.

## **5) Renouvellement Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018**

La commune de Venterol a signé aux côtés de la CCVE un "Contrat Enfance-Jeunesse" avec la CAF, qui lui verse ainsi une subvention pour le fonctionnement de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) couvrant les heures de garderie et la période de pause de l'école de la mi-journée.

Le maire propose au conseil municipal de s'engager à maintenir les actions inscrites au contrat et de l'autoriser à signer le 3<sup>ème</sup> Contrat enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de ce contrat.

Avis favorable à l'unanimité des élus.

## **6) Raccordement électrique d'un entrepôt zone de la gare- devis SDED**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a fait parvenir une proposition financière des travaux à réaliser pour raccorder un entrepôt de la SCI LE LILE, potentiel acquéreur du terrain cadastré AO 367 et AO 369 dans la zone artisanale de l'ancienne gare.

L'installation d'un câble de 90 mètres pour mettre en place l'alimentation électrique aurait un coût forfaitaire de 4 005.78 €.

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à :

- commander cette prestation à Energie SDED,
- la refacturer ensuite à la SCI LE LILE.

Avis favorable à l'unanimité.

## **7) Virements de crédits**

Une mise à jour des budgets de dépense de fonctionnement et d'investissement est validée à l'unanimité pour permettre leur bonne gestion, soit un virement de crédits sur la section dépenses de fonctionnement de 15 294.00 € du budget communal, et de 500 € sur la section dépenses de fonctionnement du budget eau et assainissement.

Il s'agit d'une simple révision technique, les dépenses sur les quatre budgets restant inférieures aux enveloppes votées.

## **8) Promotion professionnelle de Marc Tachon**

Marc Tachon exerce depuis de nombreuses années la fonction d'agent technique de la commune. Depuis 4 ans environ, il est épaulé dans cette tâche par un agent en contrat aidé. Il lui est demandé depuis d'encadrer cette personne et de gérer l'activité de l'équipe.

Le maire propose au conseil municipal de reconnaître cette responsabilité supplémentaire en lui accordant une promotion du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à celui d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe. Cela lui procurera une augmentation de salaire modeste en cours de calcul, de l'ordre de quelques dizaines d'euros par mois.

Pour permettre cette promotion le maire propose au conseil municipal de

- supprimer l'emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe
- le remplacer par un emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.
- d'inscrire Mr Tachon sur la liste des promouvables 2016 à la prochaine commission du CDG de Valence.

Avis favorable à l'unanimité

### **9) Motion de soutien aux Sapeurs pompiers**

Le Maire donne lecture d'une motion de soutien écrite par les maires du territoire de Nyons et l'Association des Maires de la Drôme réunis le 5 novembre 2015 à Aubres, relatif au plan de restructuration des Centres de Secours déposé par le SDIS de la Drôme, et notamment de la suppression de 19 centres. Cette motion demande le retrait pur et simple du plan de restructuration.

Après concertation et débat, les élus votent à l'unanimité l'adhésion de la commune à cette motion de soutien.

### **10) Motion de soutien à la Ville de Paris pour les Jeux Olympiques**

La ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2024. Cette initiative de notre capitale engage de fait toute la France.

Le maire propose au conseil municipal de voter une motion de soutien à cette candidature.

Accord à 12 voix pour et 1 contre.

### **11) Travaux de mise en séparatifs des réseaux : ajustement de la répartition de l'enveloppe financière suite à la répartition des travaux**

Le Maire rappelle aux élus les travaux aujourd'hui terminés, et lors de l'attribution des marchés, la ventilation financière qui avait été faite sur les deux budgets de la commune.

Compte tenu des travaux effectués et de l'imprévu, il y a lieu de réajuster cette répartition, notamment pour le lot 2 pour les réseaux : 684 665.24 € HT attribué à la GME BRUN/RODARI/FERRAND répartis comme suit :

- 231 133.00 € HT sur budget général communal
- 453 532.24 € HT sur budget eau et assainissement communal

Validation de la ventilation proposée à l'unanimité.

### **12) Dégrèvement sur factures d'eau**

Le Maire informe les élus que deux abonnés ont déposé une demande de dégrèvement de leur facture de consommation d'eau, plus importante que prévue suite à une fuite d'eau.

Le maire rappelle que les ressources en eau propres de la commune ont suffi à satisfaire la demande estivale sans achat extérieur.

A titre exceptionnel, après concertation, les élus décident à l'unanimité de diminuer la facture de 30 % du montant initial.

### **13) Motion Prévention spécialisée**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Val d'Eygues a pris en 2010 la compétence « gestion d'un service de prévention spécialisée » après un vote unanime de ses 20 communes membres.

Considérant que le bilan après plus de 5 années d'exercice de cette compétence se révèle extrêmement positif : 69 suivis individuels en cours, un travail de rue et une présence sociale ciblés en fonction de la réalité de terrain, un projet interpartenarial autour de la santé (problématique majeure sur le territoire), des interventions très régulières dans et autour de la Cité Scolaire, des chantiers éducatifs en développement....,

Considérant que les fragilités de notre territoire rural (49,8% des familles allocataires CAF ont un QF inférieur à 677 € ; 42,2% des ménages allocataires CAF ont des ressources inférieures au seuil de bas revenus ; 33,2% de familles allocataires CAF monoparentales...) rendent cette présence sociale auprès des jeunes plus indispensable que jamais,

Considérant que l'aide financière du Département de la Drôme dans le cadre de son partenariat avec la CCVE, à hauteur de 152 609 € en 2014, assure le juste équilibre financier de l'action en milieu rural,

Au regard de la décision d'arrêter cette action de prévention spécialisée sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Eygues dans ses conditions actuelles d'exercice, le Conseil municipal à l'unanimité demande le maintien de cette action, et sollicite le Département de la Drôme pour la poursuite de son partenariat et de son financement.

### **14) Subvention exceptionnelle à l'association du Temple**

Le Maire rappelle la proposition de la commune d'accorder à l'association Le Temple une subvention de 80 € pour couvrir les frais de l'exposition Itinérances qu'elle a engagés alors que l'initiative en revient à la commune et à la CCVE.  
Proposition entérinée à l'unanimité.

### **15) Recrutement d'agents pour le recensement communal de la population en 2016**

A la demande de l'Insee, la commune a procédé au recrutement du personnel nécessaire au recensement sur les mois de janvier et de février 2016 :

- **France MURE sera le coordonnateur communal**
- **Lucien GOLLE et Miléna PELOUX les agents recenseurs chargés de la diffusion des imprimés et la récolte des données.**

### **16) Divers**

- Budget 2016 : le calendrier budgétaire du Conseil Départemental est reporté, ce qui peut entraîner des difficultés lors de la préparation du budget communal 2016, si on ne peut quantifier les recettes à percevoir.
- Révision du PLU : l'annonce de la commune d'un marché pour la révision du PLU communal est parue sur le site internet du Bulletin Officiel des Annonces de Marchés

Publics depuis mercredi, et les demandes de dossier arrivent. Le choix du prestataire chargé de la révision du PLU se fera courant février 2016.

- Quartier Saint Jean : l'organisme DAH a demandé une estimation de la valeur des terrains communaux. L'estimation des parcelles privées laissent envisager un prix du mètre carré aux environs de 30 euros.
- Réaménagement de la mairie : l'entreprise GIACOMINO devrait commencer les travaux le 25 janvier 2016.
- Autorisations droit du sol : certains élus ont demandé à être informés à chaque conseil des autorisations (déclarations préalables et permis de construire) déposés et acceptés par la commission urbanisme. Le maire est tout à fait d'accord et rappelle que tous les actes sont affichés devant la mairie.
- « Passeport découverte » de l'ASOFT : succès immédiat pour l'association qui donne des cours d'informatique salle du bout du monde. Une journée supplémentaire devrait être mise en place en 2016.
- Livret du citoyen : sept nouveaux électeurs de 18 ans étaient invités à la petite cérémonie de remise des cartes électorales. Trois ont participé, deux étaient excusés.
- Le maire avait invité les jeunes de Venterol de 15 à 21 ans à une rencontre le 5 décembre 2015 pour discuter de leurs besoins. Personne ne s'étant déplacé, à part les élus, il en déduit que les jeunes n'ont pas de besoin !
- Mercredis de Venterol : le loto organisé le 28 novembre a connu un franc succès et a rapporté 650 € qui ont été remis à la coopérative de l'école pour financer une classe transplantée en 2016.
- Le Temple : la convention de gestion du bâtiment entre la mairie et l'association a été reconduite pour l'année 2016.
- Olives : 66.6 kgs ont été récoltés sur les oliviers communaux, les 10 litres d'huile obtenus ont été remis à la cantine scolaire.
- Ouverture de la mairie pendant les fêtes de fin d'année : les horaires d'ouverture devraient être maintenus, mais il n'y aura pas de permanence du maire les mercredis 23 et 29 décembre 2015. En cas d'urgence, il est toujours possible de prendre rendez-vous avec lui.
- Questions diverses :
  1. **Vente du Bistrot** : un acquéreur a déclaré avoir signé une promesse de vente du fond de commerce. La réouverture de l'établissement serait prévue en janvier 2016.
  2. La rénovation de **la toiture de la Chapelle Sainte Perpétue** est terminée et donne entière satisfaction.
  3. **Dos d'âne** hameau de Novézan : les travaux n'ont pas encore été réalisés. A revoir
- Dates à retenir :
  1. Collecte alimentaire du 7 au 11 décembre
  2. Auberge de Noël le 16 décembre
  3. Repas de Noël de la cantine le 17 décembre
  4. Marché de Noël le 18 décembre
  5. Concours décorations des maisons jusqu'au 11 décembre
  6. Vœux du maire le vendredi 15 janvier 2016, à 18h30 salle polyvalente. Le Noël du personnel étant annulé, les agents seront invités personnellement aux vœux.

7. Repas des aînés : le dimanche 21 février 2016. Estelle, la cantinière concoctera le repas cette année. L'âge minimum pourrait être augmenté à 65 ans.  
Plus de détails dans le bulletin municipal de janvier 2016.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 18 décembre 2016 à 18 h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.